



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2024

Date de convocation : le 06 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze juin à dix-neuf heures, le conseil municipal, convoqué en séance extraordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Jean-Claude PICHON (pouvoir à Alexandre Penigaut), Lucas BERNARD et Vincent TEYSSERE (absents).

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Un secrétaire de séance est désigné : Patrick TITZ.

Conformément à l'article L2121-10 du CGCT, il propose aux élus d'ajouter deux points à l'ordre du jour, qui seront traités en ouverture du conseil : *Versement Bleuets de France* et *Modification de la durée hebdo du poste d'agent d'animation territorial*. Proposition adoptée à l'unanimité.

1/ DELIBERATION 2024-046 : REVERSEMENT COLLECTE BLEUETS DE FRANCE

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT-

Depuis janvier 2023, l'Oeuvre nationale du Bleuets de France s'est doté d'un statut juridique à même de répondre aux enjeux de la solidarité envers les combattants d'hier et d'aujourd'hui, les victimes de guerre et les victimes d'actes de terrorisme. A ce titre, le Bleuets de France est devenu un fonds de dotation et l'Office national des combattants et des victimes de guerre (ONaCVG) n'en assure plus la gestion exclusive. Ce changement a été initié par l'ONaCVG pour impulser un nouvel élan au Bleuets de France, renforcer sa notoriété et lui permettre de devenir une œuvre caritative à part entière. Il permet également de pouvoir désormais reverser la cagnotte des Bleuets de France, récoltée à l'occasion des cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, par virement, et non plus par chèque. Ainsi, le 8 mai dernier, 64,40 euros ont été récoltés. Il demande aux élus d'autoriser le Trésor Public à transférer par virement SEPA tous les fonds récoltés par la commune, lors des cérémonies nationales commémoratives, au bénéfice des Bleuets de France.

Voté à l'unanimité

2/ DELIBERATION 2024-047 : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DU POSTE D'AGENT TERRITORIAL D'ANIMATION

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT-

Le Maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Mesurant la hausse de volume de travail à laquelle sera confronté l'agent territorial d'animation dans le périscolaire (secrétariat, déclarations EGALIM et CAF, encaissements régie, surveillance prolongée durant la pause méridienne), il propose aux élus d'augmenter de neuf heures le volume d'heures de travail hebdomadaire de l'agent. Le temps de travail annualisé passera ainsi de 25.94 heures (temps effectif : 25 heures 56 minutes 30 secondes) à 29.05 heures (29 heures 03 minutes). Le Maire propose de profiter du renouvellement d'un an du Contrat à Durée Déterminée de l'agent pour appliquer cette nouvelle base, représentant une hausse de 152 € brut mensuel.

Voté à l'unanimité

3/ DELIBERATION 2024-042 : APPROBATION PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/05/2024

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 29 mai 2024, reçu par mail. Aucune remarque n'est avancée, à l'exception de Monsieur TITZ relevant que la mention de son absence à cette séance et du pouvoir donné à Madame BOTTERO fait défaut. Le Maire déclare qu'il la reportera dans la version rendue publique au lendemain de la présente séance, à l'hôtel de ville, sur le site Internet de la mairie, ainsi que sur l'application CityAll. Les conseillers sont invités à signer le compte-rendu.

Voté à l'unanimité

4/ DELIBERATION 2024-043 : RECHERCHE EN EAU : VALIDATION DEVIS TRAVAUX DE FORAGE

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Les travaux de recherche en eau par forage, prévu sur le secteur du Pont de Sauve, ont fait l'objet d'un marché public, clôturé le 20 mai dernier. Une seule entreprise a répondu à l'offre : BRIES & FILS, le 20 mai dernier. Selon l'analyse de l'assistance à maîtrise d'ouvrage, l'entreprise affiche une note technique de 17/20. Sur le plan financier, l'offre vérifiée est de 107 404 euros HT, soit un montant inférieur à l'enveloppe estimée de 120 000 euros HT. Pour le Maire, cela laisse quelques marges si le besoin de forer plus profondément que prévu (180 m) devait se manifester. L'entreprise BRIES & FILS se dit prête à démarrer le 24 juin et propose une réalisation sur sept semaines.

Voté à l'unanimité

5/ DELIBERATION 2024-044 : ROSE DE VENTEROL : TARIFICATION VENTE

- Rapporteur : Denis GALLAND

Le rosiériste Laperrière, en charge de l'élaboration de la *Rose de Venterol*, va lancer les premiers greffons en juillet. Les élus sont donc invités à profiter de la situation pour lancer les premières commandes de cette variété unique de polyanthas, couleur fuchsia, afin de donner un premier chiffre de production au rosiériste. Monsieur GALLAND déclare opter pour deux tarifications, l'une pour les Venterolais et une autre pour les non-résidents de la commune, à savoir respectivement 5 euros et 10 euros par pied.

Voté à l'unanimité

6/ DELIBERATION 2024-045 : LA POSTE : RENOUVELLEMENT CONVENTION DE PARTENARIAT

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Bureau de poste de proximité devenu Agence Postale Communale le 3 janvier 2005, ce service demeure apprécié des administrés. Sa mise en place s'inscrit dans le cadre du contrat de présence postale conclu entre l'État, l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité

et l'entreprise de La Poste. Le dernier renouvellement, daté de février 2015, fixe le cadre de mise en œuvre de la mission d'aménagement du territoire confiée à l'entreprise La Poste.

Le Maire informe le conseil municipal que la convention de partenariat pour la gestion d'un point de contact de l'Agence postale communale avec l'entreprise La Poste arrive à échéance. Dans le contexte d'un changement des pratiques des clients et d'une baisse des ventes de La Poste, un nouveau modèle de convention est mis en place pour le renouvellement du conventionnement des offres entre La Poste et les communes. Ainsi, de nouveaux points apparaissent : un minimum d'ouverture de l'agence de 12 heures par semaine, une durée de conventionnement comprise entre 1 et 9 ans mettant un terme à la reconduction tacite, la mise en place d'une rémunération variable avec minimum forfaitaire garanti, ou encore de produits complémentaires en plus de minimum garanti.

Concernant la vente de produits complémentaires et la revalorisation indemnitaire consubstantielle aux résultats de vente, le Maire affirme que cette disposition ne doit pas nuire à la qualité de services actuellement proposée et, à ce titre, il ne manquera pas de remettre en question ladite convention si l'agent postal se voyait contraint par La Poste à la présentation des divers produits en vente auprès de chaque usager. L'ensemble des élus partagent cette position. Le Maire rappelle que l'agence de Venterol est ouverte 17h30 par semaine, informe que la rémunération mensuelle forfaitaire minimum garantie s'établit à 1 284 €, et invite les élus à définir une durée de conventionnement. Afin de garantir la pérennité de ce service, ceux-ci optent unanimement pour une durée de 9 ans.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES : le Maire annonce le départ de l'agent technique Audric Milesi de la commune de Venterol pour celle de Saint-Paul-Trois-Châteaux, le 1er septembre prochain. Les élus le remercient pour les services rendus à la commune et lui souhaitent une pleine réussite dans la suite de ses projets.

TRAVAUX EAU : Monsieur GRAS informe qu'il a achevé deux travaux inscrits dans les investissements 2024, à savoir l'installation d'un surpresseur à la Combe de Sauve et d'un autre pour le Haut Novézan.

BISTROT : Monsieur EMERIAU déclare avoir entendu que le Bistrot ouvrait le 15 juin. Le Maire infirme cette information, tout en reconnaissant la détermination des nouveaux gérants à ouvrir le plus rapidement possible. Il annonce que le lancement se fera probablement le dimanche 16 juin, à midi, mais que la date ne pourra être confirmée que le vendredi 14, après bonne réception de toutes les marchandises.

LE PRETEXTE : Monsieur JANNOT déclare que l'association *Le Prétex* s'est approchée du Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales pour envisager des moyens de financer le projet de café associatif. Ce financement pourrait aller jusqu'à 30 000 euros. Il est demandé aux élus si une avance de la mairie était envisageable. Le Maire avance que le projet de café associatif, initialement voulu et impulsé par la mairie, a désormais perdu sa pertinence, au regard de l'ouverture sur la place principale des établissements *Au P'tit Creux* et du *Bistrot*. En outre, il affirme que l'association, après un an d'existence, n'affiche à ce jour toujours pas la moindre référence légitimant une telle avance. Il reconnaît cependant le bien-fondé de l'offre de conseils et de services proposés (ex. : aide à la réparation de matériels, à la rédaction de papiers administratifs), ainsi que de l'installation d'un cabanon sur le site multisports. Les élus approuvent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20

Prochaine réunion du Conseil municipal : juillet 2024